

BVGer B-755/2024 vom 4. November 2025

Bundesverwaltungsgericht, 2025-11-04, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_B-755_2024

FR: TAF B-755/2024 du 4 novembre 2025

IT: TAF B-755/2024 del 4 novembre 2025

Regeste

Accréditation

Erwägungen

E. 9

Il résulte de ce qui précède que c'est à juste titre que l'autorité inférieure a considéré que la cause de la recourante devait être jugée sur la base de la réglementation topique entrée en vigueur en 2022, d'une part, et qu'en application de celle-ci, il ne pouvait qu'être constaté que les conditions requises pour une reconnaissance en catégorie IV n'étaient pas remplies, d'autre part. L'application de l'ancienne réglementation telle qu'invoquée par la recourante n'entrant ainsi pas en ligne de compte, point n'est besoin d'examiner si cette dernière remplit les conditions alors posées pour obtenir une accréditation en catégorie IV (cf. supra consid. 6 in fine). Entièrement mal fondé, le recours doit dès lors être rejeté.

E. 10

Les frais de procédure, comprenant l'émolument judiciaire et les débours, sont mis à la charge de la partie qui succombe (art. 63 al. 1 PA et art. 1 al. 1 du règlement du 21 février 2008 concernant les frais, dépens et indemnités fixés par le Tribunal administratif fédéral [FITAF, RS 173.320.2]). L'émolument judiciaire est calculé en fonction de la valeur litigieuse, de l'ampleur et de la difficulté de la cause, de la façon de procéder des parties et de leur situation financière (cf. art. 2 al. 1 et art. 4 FITAF). En l'espèce, il y a lieu d'arrêter les frais de procédure à 3'000 francs et de les mettre à la charge de la recourante qui succombe. Ceux-ci sont prélevés sur l'avance de frais acquittée.

E. 11

Compte tenu de l'issue de la procédure, la recourante n'a pas droit à des dépens (cf. art. 64 al. 1 PA et art. 7 al. 1 FITAF a contrario). Quant à l'autorité inférieure, elle n'y a, en toute hypothèse, pas droit (cf. art. 7 al. 3 FITAF). (le dispositif se trouve à la page suivante)

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.